Le nouveau bâtiment de l'OMS à Genève sera construit par l'architecte lausannois Jean Tschumi

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125026

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

due concurrence les chiffres des colonnes 4 et 5. Remplaçant la somme de 4692 fr. b. au bas de la colonne 4 par le montant global des revenus réels, on recalculera les composantes de ce nouveau total selon les pourcentages de la colonne 1 ; d'où l'on pourra, dans la colonne 5, dégager par différence les nouvelles valeurs des marges de privation, notamment en ce qui concerne le logement.

Application de la formule à d'autres types de familles

En raisonnant comme il vient d'être fait pour la famille de trois personnes, il est aisé d'appliquer la même méthode de calcul, « mutatis mutandis », à d'autres types de groupes familiaux. Pour chaque structure familiale différente, il y aura lieu évidemment de recourir préalablement à une étude analytique distincte du budget théorique des besoins minimums et de la répartition de ces besoins selon les quatre groupes principaux.
En partant de ces données, on pourra dresser, exactement comme nous l'avons fait pour la famille de trois personnes, deux tableaux successifs, dont le second contiendra les données corrigées selon les rectifications apportées aux valeurs de la rubrique loyer, sur la base des normes de Cologne.

Conclusion

La méthode de calcul proposée à l'attention de la Commission du logement n'a été esquissée, nous tenons à le souligner, qu'à titre indicatif et pour servir d'introduction à une discussion, qui devra reprendre dans le détail l'examen critique des multiples aspects de la question.
Notre souci, en formulant ces suggestions, a tendu avant tout à la recherche d'une technique simple et susceptible d'application aisée dans la pratique. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de notions ont dû nécessairement être simplifiées de façon quelque peu empirique. Ainsi, l'idée de prendre en considération un ordre hiérarchique des besoins a été écartée à priori ; toute tentative d'établir des discriminations prioritaires en cette matière nous aurait, en effet, conduit de toute évidence dans une impasse sans issue ; il a donc fallu, notamment en ce qui concerne la détermination de la marge de privation, en répartir l'incidence à proportions équivalentes sur les différents chapitres du budget, et non, comme certains pourraient le préconiser, chercher à satisfaire d'abord à 100 % les besoins admis comme prioritaires et, par voie de conséquence, reporter le poids total de la privation sur d'autres secteurs du budget, jugés moins essentiels.
Telles quelles cependant, nous croyons que les propositions contenues dans cet exposé méritent un examen attentif.

Le nouveau bâtiment de l'OMS à Genève sera construit par l'architecte lausannois Jean Tschumi

Au Palais des Nations, à Genève, ont été proclamés les résultats du concours international d'architecture organisé en vue de la construction, à Genève, du siège de l'Organisation mondiale de la santé.
Le jury international nommé par l'OMS avait à choisir parmi quinze projets soumis par des architectes de treize pays.
C'est l'architecte suisse Jean Tschumi, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique de Lausanne, qui a obtenu le premier prix et, en principe, le mandat d'exécution du projet.
Le deuxième prix (25 000 fr.) a été décerné à l'un des architectes les plus connus du monde, le Finlandais Ero Saarinen, qui est fixé à Bloomfield Hills, Michigan (EU). Le troisième prix (15 000 fr.) est revenu à M. Jean Dubuisson, à Paris, tandis qu'une mention était décernée à M. Viljo Revell, à Helsinki.
En proclamant ces résultats, le Dr Candau, directeur général de l'OMS, qui présidait le jury, a remercié ceux qui ont contribué à ce concours, et exprimé le vœu que les travaux de construction du bâtiment de l'OMS pourront commencer le plus tôt possible. On sait que le coût total du siège de l'OMS sera de l'ordre de 40 millions de francs, la construction du bâtiment proprement dit étant estimée entre 25 et 28 millions de francs.
C'est non loin du Palais des Nations, au lieu dit Les Chautagnes que doit être érigé le nouvel édifice.
La qualité des « viennent ensuite » au palmarès de ce concours souligne l'exceptionnel mérite de notre compatriote qui, ainsi que nous l'avions d'ailleurs annoncé, avait été choisi avec quatorze autres architectes pour prendre part à ce concours.

Le Prix Reynolds à Jean Tschumi

Ce prix relativement récent est attribué chaque année, par un jury désigné par l'American Institute of Architectes, à l'auteur du bâtiment qui aura apporté, par les applications de l'aluminium, la contribution la plus valable à l'architecture.
C'est l'admirable bâtiment d'administration de Nestlé à Vevey qui a valu cette distinction à notre confrère.
La Section romande de la Fédération des architectes suisses s'en félicite tout comme l'Union internationale des architectes que Jean Tschumi a présidée avec autorité pendant quatre ans.
Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que le jury du concours restreint pour le futur siège de l'Organisation mondiale de la santé vient de décerner le premier prix et le mandat d'exécution à Jean Tschumi. Nous multiplions nos félicitations.

J.-P. V.